



**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

Rapport de certification ANSSI-CC-2025/49

**ACOS-IDv2.1 eMRTD (C) EAC/PACE Configuration
(v2.1 eMRTD (C))**

20/1/2026 | 22:52 CET
Paris, le

Vincent Strubel



AVERTISSEMENT

Ce rapport est destiné à fournir aux commanditaires un document leur permettant d'attester du niveau de sécurité offert par le produit dans les conditions d'utilisation ou d'exploitation définies dans ce rapport pour la version qui a été évaluée. Il est destiné également à fournir à l'acquéreur potentiel du produit les conditions dans lesquelles il pourra exploiter ou utiliser le produit de manière à se trouver dans les conditions d'utilisation pour lesquelles le produit a été évalué et certifié ; c'est pourquoi ce rapport de certification doit être lu conjointement aux guides d'utilisation et d'administration évalués ainsi qu'à la cible de sécurité du produit qui décrit les menaces, les hypothèses sur l'environnement et les conditions d'emploi présupposées afin que l'utilisateur puisse juger de l'adéquation du produit à son besoin en termes d'objectifs de sécurité.

La certification ne constitue pas en soi une recommandation du produit par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et ne garantit pas que le produit certifié soit totalement exempt de vulnérabilités exploitables.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

PREFACE

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les rapports de certification. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7) ;
- Les certificats délivrés par le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information attestent que l'exemplaire des produits soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet www.cyber.gouv.fr.

TABLE DES MATIERES

1	Résumé	5
2	Le produit.....	7
2.1	Présentation du produit.....	7
2.2	Description du produit.....	7
2.2.1	Introduction	7
2.2.2	Services de sécurité.....	7
2.2.3	Architecture	8
2.2.4	Identification du produit.....	8
2.2.5	Cycle de vie	8
2.2.6	Configuration évaluée	8
3	L'évaluation.....	9
3.1	Référentiels d'évaluation	9
3.2	Travaux d'évaluation	9
3.3	Analyse des mécanismes cryptographiques selon les référentiels techniques de l'ANSSI.....	9
4	La certification	10
4.1	Conclusion.....	10
4.2	Restrictions d'usage	10
4.3	Reconnaissance du certificat.....	11
4.3.1	Reconnaissance européenne (SOG-IS).....	11
4.3.2	Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)	11
ANNEXE A.	Références documentaires du produit évalué	12
ANNEXE B.	Références liées à la certification	13

1 Résumé

Référence du rapport de certification	ANSSI-CC-2025/49
Nom du produit	ACOS-IDv2.1 eMRTD (C) EAC/PACE Configuration
Référence/version du produit	v2.1 eMRTD (C)
Type de produit	Cartes à puce et dispositifs similaires
Conformité à un profil de protection	<p>Machine Readable Travel Document with "ICAO application", Extended Access Control with PACE, version 1.3.2 certifié BSI-CC-PP-0056-V2-2012-MA-02 le 5 décembre 2012</p> <p>Machine Readable Travel Document using Standard Inspection Procedure with PACE, version 1.0.1 certifié BSI-CC-PP-0068-V2-2011-MA-01 le 22 juillet 2014</p>
Critère d'évaluation et version	Critères Communs version 3.1 révision 5
Niveau d'évaluation	EAL5 augmenté ALC_DVS.2, ALC_FLR.1, AVA_VAN.5
Référence du rapport d'évaluation	<p><i>Evaluation Technical Report ACOS-IDv2.1 eMRTD-2024 Project</i> référence ACOS_IDv2.1_eMRTD-2024_ETR_v1.1 version 1.1 12 décembre 2025.</p>
Fonctionnalité de sécurité du produit	voir 2.2.2 Services de sécurité
Exigences de configuration du produit	voir 4.2 Restrictions d'usage
Hypothèses liées à l'environnement d'exploitation	voir 4.2 Restrictions d'usage
Développeur	<p>AUSTRIA CARD PLASTIKKARTEN UND AUSWEISSYSTEME GESELLSCHAFT M.B.H. Lamezanstrasse 4-8, 1230 Vienna, Autriche</p>

Commanditaire

**AUSTRIA CARD PLASTIKKARTEN UND AUSWEISSYSTEME
GESELLSCHAFT M.B.H.**

Lamezanstrasse 4-8,
1230 Vienna, Autriche

Centre d'évaluation

SERMA SAFETY & SECURITY

14 rue Galilée, CS 10071,
33608 Pessac Cedex, France

Accords de reconnaissance applicables



Ce certificat est reconnu au niveau EAL2
augmenté de ALC_FLR.1.

2 Le produit

2.1 Présentation du produit

Le produit évalué est « ACOS-IDv2.1 eMRTD (C) EAC/PACE Configuration, v2.1 eMRTD (C) » développé par AUSTRIA CARD PLASTIKKARTEN UND AUSWEISSYSTEME GESELLSCHAFT M.B.H..

Le produit évalué est de type « carte à puce » pouvant être utilisé en modes avec et sans contact. Il implémente les fonctions de document de voyage électronique conformément aux spécifications de l'organisation de l'aviation civile internationale (ICAO). Ce produit est destiné à permettre la vérification de l'authenticité du document de voyage et à identifier son porteur lors d'un contrôle frontalier, à l'aide d'un système d'inspection. Ce microcontrôleur et son logiciel embarqué ont vocation à être insérés dans la couverture des passeports traditionnels, dans une eCover ou dans une eDatapage. Le produit final peut prendre différentes formes, de carte ou de module.

2.2 Description du produit

2.2.1 Introduction

La cible de sécurité [ST] définit le produit évalué, ses fonctionnalités de sécurité évaluées et son environnement d'exploitation.

Cette cible de sécurité est conforme aux profils de protection [PP EACv2] et [PP PACE].

2.2.2 Services de sécurité

Les principaux services de sécurité fournis par le produit sont détaillés dans la cible de sécurité [ST] au chapitre 2.4.3 « *TOE Usage and Security Features for Operational Use* ». Ils sont résumés ci-après :

- la protection en intégrité des données du porteur stockées dans la carte : nations ou organisations émettrices, numéro du document de voyage, date d'expiration, nom du porteur, nationalité, date de naissance, sexe, portrait, autres données optionnelles, données biométriques additionnelles et autres données permettant de gérer la sécurité du document de voyage ;
- le contrôle d'accès aux données du porteur stockées dans la carte ;
- l'authentification du microcontrôleur par le mécanisme « *Active Authentication* » (AA) ou « *Chip Authentication* » (CA) ;
- l'authentification entre le document de voyage et le système d'inspection lors du contrôle aux frontières par le mécanisme « *Password Authenticated Connection Establishment* » (PACE) ;
- l'authentification entre le microcontrôleur et le système d'inspection lors du contrôle aux frontières par le mécanisme « *Extended Access Control* » (EAC) ;
- la protection, en intégrité et en confidentialité, à l'aide du mécanisme de « *Secure Messaging* », des données lues.

2.2.3 Architecture

Le produit est constitué :

- des microcontrôleurs « IFX_CCI_000005h H13 » (SLC52) et « IFX_CCI_000008h H13 » (SLC32) certifiés sous la référence [CER_IC] ;
- de l'*Operating System* natif « ACOS-IDv2.1 » incluant le code des applications configurées en eMRTD, implémentant les spécifications *Machine Readable Travel Document* (MRTD), avec les fonctionnalités EAC, PACE, CA et AA activées.

Une description plus précise se trouve aux chapitres 2.3 « *TOE Overview* » et 2.4 « *TOE Description* » de la cible de sécurité [ST].

2.2.4 Identification du produit

La version certifiée du produit est identifiable par les éléments détaillés dans la cible de sécurité [ST] au chapitre au chapitre 2.2 « *TOE reference* » et au chapitre 5 « *Identification* » du guide [OPE_PRE].

2.2.5 Cycle de vie

Le cycle de vie du produit est décrit au chapitre 2.4.4 « *TOE Life-Cycle* » de la cible de sécurité [ST] ; il est conforme à celui décrit dans [PP0084].

Le produit a été développé sur les sites décrits chapitre 2.4.4 « *TOE Life-Cycle* » de la cible de sécurité [ST], qui sont des sites certifiés par des CESTI du SOG-IS, hors schéma français.

Pour l'évaluation, l'évaluateur a considéré comme :

- administrateur du produit : les agents qui agissent au nom de l'Etat ou de l'organisation émettrice et qui personnalisent le MRTD¹ avec des données correspondant à l'identité de l'utilisateur ;
- utilisateur du produit : le titulaire légitime du MRTD.

2.2.6 Configuration évaluée

Le certificat porte sur les configurations fermées identifiées au chapitre 2.2.4.

L'évaluateur a testé le produit configuré avec les numéros de *build* définis dans le guide [OPE_PRE] et les fonctionnalités EAC, PACE, CA et l'option « *Active Authentication* » (AA). Ces résultats s'appliquent également pour les autres composants (certifiés sous la même référence [CER_IC]).

¹ *Machine readable travel documents*.

3 L'évaluation

3.1 Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux Critères Communs [CC], et à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel [CEM].

Pour les composants d'assurance qui ne sont pas couverts par le manuel [CEM], des méthodes propres au centre d'évaluation et validées par l'ANSSI ont été utilisées.

Pour répondre aux spécificités des cartes à puce, les guides [JIWG IC] et [JIWG AP] ont été appliqués. Ainsi, le niveau AVA_VAN a été déterminé en suivant l'échelle de cotation du guide [JIWG AP]. Pour mémoire, cette échelle de cotation est plus exigeante que celle définie par défaut dans la méthode standard [CC], utilisée pour les autres catégories de produits (produits logiciels par exemple).

3.2 Travaux d'évaluation

L'évaluation en composition a été réalisée en application du guide [COMP] permettant de vérifier qu'aucune faiblesse n'est introduite par l'intégration du logiciel dans le microcontrôleur déjà certifié dans le cadre d'un schéma national reconnu au titre de l'accord du SOG-IS.

Cette évaluation a ainsi pris en compte, les résultats de l'évaluation des microcontrôleurs « IFX_CCI_000005h H13 » et « IFX_CCI_000008h H13 », voir [CER_IC].

Le rapport technique d'évaluation [RTE], remis à l'ANSSI le jour de sa finalisation par le CESTI (voir date en bibliographie), détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation sont à « **réussite** ».

3.3 Analyse des mécanismes cryptographiques selon les référentiels techniques de l'ANSSI

Les mécanismes cryptographiques mis en œuvre par les fonctions de sécurité du produit (voir [ST]) ont fait l'objet d'une analyse conformément à la procédure [CRY-P-01] et les résultats ont été consignés dans le rapport [RTE].

Cette analyse a identifié des non-conformités par rapport au référentiel [ANSSI Crypto]. Elles ont été prises en compte dans l'analyse de vulnérabilité indépendante réalisée par l'évaluateur et n'ont pas permis de mettre en évidence de vulnérabilité exploitable pour le niveau d'attaquant visé.

L'utilisateur doit se référer aux [GUIDES] afin de configurer le produit de manière conforme au référentiel [ANSSI Crypto], pour les mécanismes cryptographiques qui le permettent.

4 La certification

4.1 Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

Ce certificat atteste que le produit soumis à l'évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées dans sa cible de sécurité [ST] pour le niveau d'évaluation visé (voir chapitre 1 Résumé).

Le certificat associé à ce rapport, référencé ANSSI-CC-2025/49 a une date de délivrance identique à la date de signature de ce rapport et a une durée de validité de cinq ans à partir de cette date.

4.2 Restrictions d'usage

Ce certificat porte sur le produit spécifié au chapitre 2.2 du présent rapport de certification.

L'utilisateur du produit certifié devra s'assurer du respect des objectifs de sécurité sur l'environnement d'exploitation, tels que spécifiés dans la cible de sécurité [ST], et suivre les recommandations se trouvant dans les guides fournis [GUIDES].

4.3 Reconnaissance du certificat

4.3.1 Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord², des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puce et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



4.3.2 Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires³, des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



² La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

³ La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.

ANNEXE A. Références documentaires du produit évalué

[ST]	<p>Cible de sécurité de référence pour l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Security Target - ACOS-IDv2.1 eMRTD (C) EAC/PACE Configuration</i>, référence <i>Security Target - ACOS-IDv2.1 eMRTD (C) EAC/PACE Configuration</i>, version 3.1, 16 juin 2025. <p>Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Security Target Lite - ACOS-IDv2.1 eMRTD (C) EAC/PACE Configuration</i>, version 3.1 Lite, 16 juin 2025.
[RTE]	<p>Rapport technique d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Evaluation Technical Report ACOS-IDv2.1 eMRTD-2024 Project</i>, référence <i>ACOS-IDv2.1_eMRTD-2024_ETR_v1.1</i>, version 1.1, 12 décembre 2025.
[GUIDES]	<p>Guide d'installation et d'administration du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Preparation and Operational Manual - ACOS-IDv2.1 eMRTD BAC and PACE/EAC configuration</i>, référence <i>ACOS-ID eMRTDv2.1_AGD_PRE_OPE</i>, version 3.1, 16 juin 2025 ; - <i>ACOS-IDv2.0 Internal Operational Manual</i>, référence <i>ACOS-ID eMRTDv2.0_AGD_Internal</i>, version 1.2, 19 juillet 2021. <p>Guide d'utilisation du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ACOS-ID User Manual</i>, version 2.13, 23 mars 2022.
[CER_IC]	<p><i>Infineon Security Controller IFX_CCI_000003h, 000005h, 000008h, 00000Ch, 000013h, 000014h, 000015h, 00001Ch, 00001Dh, 000021h, 000022h in the design step H13</i></p> <p>Certifié par le BSI (<i>Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik</i>) le 5 août 2025 sous la référence BSI-DSZ-CC-1110-V8-2025.</p>
[PP0084]	<p><i>Protection Profile, Security IC Platform Protection Profile with Augmentation Packages</i>, version 1.0, 13 janvier 2014.</p> <p>Certifié par le BSI (<i>Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik</i>) sous la référence BSI-PP-0084-2014.</p>
[PP EACv2]	<p><i>Protection Profile, Machine Readable Travel Document with "ICAO Application", Extended Access Control</i>, version 1.3.2, 5 décembre 2012.</p> <p>Maintenu par le BSI (<i>Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik</i>) sous la référence BSI-CC-PP-0056-V2-2012-MA-02.</p>
[PP PACE]	<p><i>Protection Profile, Machine Readable Travel Document using Standard Inspection Procedure with PACE</i>, version 1.0.1, 22 juillet 2014.</p> <p>Maintenu par le BSI (<i>Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik</i>) sous la référence BSI-CC-PP-0068-V2-2011-MA-01.</p>

ANNEXE B. Références liées à la certification

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information.

[CER-P-01]	Certification critères communs de la sécurité offerte par les produits, les systèmes des technologies de l'information, ou les profils de protection, référence ANSSI-CC-CER-P-01, version 5.4.
[CRY-P-01]	Modalités pour la réalisation des analyses cryptographiques et des évaluations des générateurs de nombres aléatoires, référence ANSSI-CC-CRY-P01, version 4.1.
[CC]	<i>Common Criteria for Information Technology Security Evaluation:</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Part 1 : Introduction and general model</i>, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-001 ; - <i>Part 2 : Security functional components</i>, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-002 ; - <i>Part 3 : Security assurance components</i>, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-003.
[CEM]	<i>Common Methodology for Information Technology Security Evaluation, Evaluation Methodology</i> , version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-004.
[JIWG AP] *	<i>Mandatory Technical Document – Application of attack potential to smartcards and similar devices</i> , version 3.2.1, février 2024.
[COMP] *	<i>Mandatory Technical Document – Composite product evaluation for Smart Cards and similar devices</i> , version 1.5.1, mai 2018.
[CCRA]	<i>Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security</i> , 2 juillet 2014.
[SOG-IS]	<i>Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates</i> , version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[ANSSI Crypto]	Guide des mécanismes cryptographiques : Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, ANSSI-PG-083, version 2.04, janvier 2020.

*Document du SOG-IS ; dans le cadre de l'accord de reconnaissance du CCRA, le document support du CCRA équivalent s'applique.